

Association Toit à Moi

*19 rue Eugène Tessier
44000 NANTES*

Exercice clos le 31 décembre 2018
Rapport sur les comptes annuels



Laurence BESSON

Isabelle MARTIN

Jean-Paul MENAGER

Anthony PEREZ

Commissaires aux Comptes

Adresse de correspondance : TGS France Audit – Immeuble Le Patio Lab
20 rue Victor Schoelcher – CS 80106 – 44101 NANTES Cedex
Tél. 02 51 12 12 49 - Fax 02 40 94 71 39 - E-mail : nantes-audit@tgs-france.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

A l'Assemblée Générale de l'association TOIT A MOI,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association TOIT A MOI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les ressources collectées auprès des particuliers et des entreprises.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 16 septembre 2019

Pour **TGS France Audit**,



Laurence BESSON
Commissaire aux Comptes

Association Toit à Moi

Actif					Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	31/12/2017	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Concessions, logiciels et droits similaires	502	502		
		Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	3 891	3 891			
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL	4 393	4 393			
	Immobilisations corporelles	Terrains	1 423 072	219 378	1 203 694	1 107 504
		Constructions				
Inst. techniques, mat.out.industriels		59 881	46 667	13 213	16 863	
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations grevées de droits						
Immobilisations corporelles en cours	209 800		209 800			
Avances et acomptes						
TOTAL	1 692 754	266 046	1 426 707	1 124 367		
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
TOTAL						
Total I		1 697 148	270 440	1 426 707	1 124 367	
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production biens et services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
	TOTAL					
	Créances ⁽³⁾	Avances et acomptes versés sur commande	99		99	3 485
		Créances usagers et comptes rattachés	8 850		8 850	9 365
		Autres créances	17 735		17 735	14 532
		TOTAL	26 585		26 585	23 898
	Divers	Autres titres				
Valeurs mobilières de placement		69 610		69 610	19 610	
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		678 786		678 786	520 497	
Charges constatées d'avance (4)	6 651		6 651	1 375		
Total II	781 733		781 733	568 865		
Charges à répartir sur plusieurs exercices	III					
Primes de remboursement des emprunts	IV					
Ecart de conversion Actif	V					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		2 478 881	270 440	2 208 441	1 693 233	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)			6 651		
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres					

Association Toit à Moi

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables) Ecart de réévaluation Réserves Report à nouveau Résultat de l'exercice	1 290 955 522 223	954 270 336 685
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise Apports Legs et donations Résultats sous contrôle de tiers financeurs Ecart de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme Provisions réglementées Droit des propriétaires (commodat)	58 562	61 162
Total I		1 871 742	1 352 118
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
Total II			
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	249 220	273 494
	Emprunts et dettes financières divers (3)	3 304	4 036
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		655
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 443	11 629
	Dettes fiscales et sociales	69 430	51 051
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		247
	Instrument de trésorerie Produits constatés d'avance	300	
Total III		336 698	341 114
Écart de conversion passif IV			
Total du passif (I+II+III+IV)		2 208 441	1 693 233
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an Dettes sauf (1) à moins d'un an		179 340 279
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) Dont emprunts participatifs	336 698	
Engagements donnés	Sur legs acceptés Autres		

Association Toit à Moi

Période de l'exercice 01/01/2018 31/12/2018
 Période de l'exercice précédent 01/01/2017 31/12/2017

* Mission de Présentation Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		
	Production vendue : Biens		
	Services liés à des financements réglementaires		
	Autres services	65 619	46 219
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	65 619	46 219
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Cotisations	745	
	Dons		
	Legs et donations		
	Subventions d'exploitation	7 454	222 280
	Produits liés à des financements réglementaires		
Ventes de dons en nature			
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	7 743	1 428	
Autres produits	1 091 179	507 447	
	Total des produits d'exploitation I	1 172 742	777 376
Charges d'exploitation	Marchandises Achats		
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements		
	Achats	27 835	33 730
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	148 508	82 710
	Impôts, taxes et versements assimilés	13 398	9 272
	Salaires et traitements	287 596	199 556
	Charges sociales	115 387	66 709
	amortissements	60 561	48 971
	provisions		
	Dotations d'exploitation		
• sur immobilisations			
• sur actif circulant : provisions			
• pour risques et charges : provisions			
Subventions accordées par l'association	865	639	
Autres charges			
	Total des charges d'exploitation II	654 154	441 589
	Résultat d'exploitation (I-II)	518 588	335 787
Opér. commun	Excédents ou déficits transférés III		
	Déficits ou excédents transférés IV		
Produits financiers	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	4 340	3 855
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change	1	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers V	4 342	3 855
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées	3 450	4 473
	Différences négatives de change	1	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières VI	3 451	4 473
	Résultat financier (V-VI)	891	-618
	Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)	519 479	335 168
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier		

Association Toit à Moi

Période de l'exercice 01/01/2018 31/12/2018
 Période de l'exercice précédent 01/01/2017 31/12/2017
 * Mission de Présentation Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 291	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 600	2 519
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels VII	4 891	2 519
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 515	300
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles VIII	1 515	300
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		3 375	2 219
Participation des salariés aux résultats	IX		
Impôts sur les sociétés	X	631	703
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	XI		
Engagements à réaliser sur ressources affectées	XII		
Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII		1 181 976	783 751
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV		659 752	447 066
Excédent ou déficit (XIII-XIV)		522 223	336 685
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits		29 467	
Bénévolat		29 467	
Prestations en nature			
Dons en nature			
Charges		29 467	
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services			
Personnel bénévole		29 467	

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018

Association Toit à Moi

Table des matières

1	Principes et méthodes comptables	3
2	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	4
2.1	Actif immobilisé	4
2.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	5
2.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	6
2.1.3	Durées d'amortissements	6
2.2	Fonds associatifs	7
2.2.1	Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)	7
2.2.2	Autres fonds associatifs	8
2.3	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	9
2.4	Compte de résultat	11
2.4.1	Ventilation des produits d'exploitation	11
2.5	Contributions volontaires en nature	11
2.6	Honoraires du commissaire aux comptes	11
3	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	12
4	Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)	13

1 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du code de commerce et aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (règlement ANC n° 2014-03 relatif au PCG, modifié par le règlement ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015, par le règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016, par les règlements 2018-01 et 2018-02 du 20 avril 2018 et par le règlement 2018-07 du 10 décembre 2018).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°1999-01 du 16 février 1999.

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations	Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
			Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	4 394	-	-	4 394
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	1 273 565	149 507	-	1 423 073
	Install. Tech., mat., outillage	-	-	-	-
	Install. générales, ag. Am. divers	53 748	-	-	53 748
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Mat bur., informatique, mobilier	4 455	3 595	1 915	6 134
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	209 800	-	209 800
	Total III	1 331 767	362 902	1 915	-
Immobilisations financières	Participations	-	-	-	-
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	-	-	-	-
	Total IV	-	-	-	-
Total général	1 336 161	153 102	1 915	-	1 487 348

2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	4 394	-	-	4 394
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	166 061	53 318	-	219 379
	Install. Tech., mat., outillage	-	-	-	-
	Install. générales, ag. Am. divers	38 292	5 859	-	44 151
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Mat bur., informatique, mobilier	3 047	1 385	1 915	2 517
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
	Total III	207 400	60 562	1 915	266 047
Total général	211 794	60 562	1 915	270 441	

2.1.3 Durées d'amortissements

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	25 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	7 ans
Matériels de bureau et informatique	Linéaire	3 à 4 ans

2.2 Fonds associatifs

La présentation des fonds associatifs dans le bilan avant répartition est normée dans le règlement CRC 99-01.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel sur celui-ci, le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit ». L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou du déficit. Chap I.1, règlement n°1999-01.

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds associatifs avec ou sans droit de reprise (§6 du règlement n°1999-01).

2.2.1 Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds associatifs, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

Libellés	Solde début	Augmentation	Diminution	Solde fin
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Écarts de réévaluation				
Réserves	954 270	336 686		1 290 956

2.2.2 Autres fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Apports				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés (avec charges)				
Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
Écarts de réévaluation				
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables (par l'organisme)	65 000			65 000
Provisions réglementées				
Droit des propriétaires (commodat)				

Les subventions d'investissements perçues se rattachent à des immobilisations (achat d'appartements) et sont amorties sur la durée des immobilisations (10 à 25 ans).

2.3 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES ^(a)		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	-		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	8 850	8 850	
	Autres	17 735	17 735	
Charges constatées d'avance		-		
TOTAL		26 585	26 585	

Prêts Accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	

(a) Hors avances et acomptes versés sur commande

ÉTAT DES DETTES ^(a)		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	249 220	94 552	154 668	
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		3 304		3 304	
Fournisseurs et comptes rattachés		14 443	14 443		
Dettes fiscales et sociales		69 430	69 430		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés					
Autres dettes					
Produits constatés d'avance		300	300		
TOTAL		336 697	178 725	157 972	

Emprunts souscrits en cours d'exercice	75 000
Emprunts remboursés en cours d'exercice	99 273
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physique à la clôture	0

(a) Hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours

2.4 Compte de résultat

2.4.1 Ventilation des produits d'exploitation

Ventilation des produits d'exploitation	2018
Dons de particuliers	515 831
Mécénat	574 373
Subventions	7 455
Loyers	65 619
Cotisation	745
Autres	8 719
Total	1 172 742

2.5 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature correspondent à du bénévolat.

Les heures des bénévoles sont valorisées au SMIC horaire applicable à partir du 1^{er} janvier 2018 et s'élèvent à 29 467 € pour l'exercice 2018.

2.6 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes sont comptabilisés à hauteur de 6 189,60 €.

3 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

3.1 Engagements financiers donnés et reçus

Nature d'engagements	Donnés	Reçus
Avals		
Cautionnements		
Garanties	130 000	
Créances cédées non échus		
Garanties d'actif et de passif		
Clauses de retour à meilleure fortune		
Engagements consentis l'égard d'entités liées		
Engagements en matière de pensions ou d'indemnités assimilées		
Engagements assortis de sûretés réelles		
Engagements pris fermes sur titres de capital et non-inscrits au bilan		
Engagements résultant de contrats qualifiés de « portage »		
Engagements consentis de manière conditionnelle		

3.2 Engagements de retraites et avantages assimilés

Notre association ne provisionne pas ses engagements relatifs aux engagements de retraite. Ils ne sont pas significatifs au 31/12/2018.

4 Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

Le CER présenté est élaboré conformément à l'Annexe II intitulée « l'Établissement du CE annuel des Ressources des associations et fondations faisant appel à la générosité publique » du règlement n°1999-01 qui comprend trois paragraphes : « conditions » et « modalités », d'établissement du CER, « modèle de tableau de CER globalisé avec affectation des ressources collectées auprès du public par type d'emplois ».

Le compte d'emploi des ressources (CER) présente de manière analytique les ressources de l'entité selon leur destination (missions sociales, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement).

En préambule, il est rappelé que le périmètre des actions de l'association est de loger et d'accompagner des personnes en grande difficulté sociale et exclues.

Pour se faire, l'association acquiert ses propres logements tout en assurant et en coordonnant l'accompagnement global desdites personnes exclues.

Les principales règles d'élaboration et de présentation du CER :

- Les fonds issus de la générosité du public comprennent les dons en provenance des particuliers et le mécénat d'entreprise.
- Les subventions correspondent aux subventions publiques.
- Les missions sociales incluent les frais liés au logement, les frais liés aux actions d'accompagnement et les frais liés au développement de l'essaimage.
- Les frais de recherche de fonds comprennent les frais de recherche de l'association.
- Les autres frais sont affectés au frais de fonctionnement comprenant les frais de communication.

Principes d'affectation des ressources de l'exercice :

- Les acquisitions des logements sont financées en priorité par les dons reçus des particuliers et le mécénat d'entreprise. Ils financent également les frais de mission sociale.
- Sauf à ce qu'une subvention soit affectée dans la convention à la couverture d'un type de frais, les subventions reçues sont affectées à la couverture des frais de fonctionnement et à ceux de recherche de fonds de l'exercice. Si les subventions reçues de l'exercice couvrent en totalité ces frais, le solde est affecté sur les frais de mission sociale. A l'inverse, si les subventions s'avèrent insuffisantes pour couvrir les frais de fonctionnement et les frais de recherche, le solde est financé par les autres produits puis par les fonds issus de la générosité du public.

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		-
1 - MISSIONS SOCIALES*			1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	1 090 204	1 090 204
1.1. Réalisées en France	476 739	413 927	1.1. Dons, legs et mécénat collectés	1 090 204	
- Actions réalisées directement			- Dons manuels	515 831	
- Versements à d'autres organismes agissant en France			- Mécénat	574 373	
1.2. Réalisées à l'étranger			1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	-	
- Actions réalisées directement					
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	39 356	31 902			
			2 - AUTRES FONDS PRIVÉS	7 455	
			3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	84 317	
			4 - AUTRES PRODUITS		
- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	143 657	122 898			
		568 726			
TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	659 753		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	1 181 976	
- DOTATIONS AUX PROVISIONS	-		II - REPRIS DE PROVISIONS	-	
- ENGAGEMENT A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	-		III - REPORT DE RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	-	
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)	-	
- EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	522 224		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	-	
V - TOTAL GENERAL	1 181 976		VI - TOTAL GENERAL	1 181 976	1 090 204
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public	149 508	149 508			
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public	23 711	23 711			
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		694 522			694 522
			VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		395 682
			EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Missions sociales			Bénévolet		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
Total	-		Total	-	